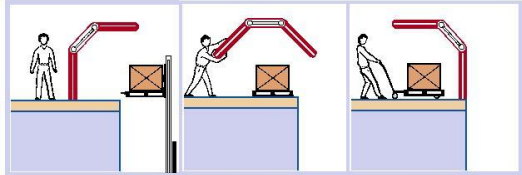



SOCLE MINIMUM de PREVENTION dans le Commerce de Matériaux (CommerMat) (1/2) v1

	Risques concernés	Mesures de Prévention	Commentaires
1	<p>Protéger les salariés des Risques de chute de hauteur, notamment lors de l'accès aux stockages sur mezzanines (ou sur plateformes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des accès sécurisés : escaliers normalisés équipés de garde corps de protections. <p>Les dimensions classiques d'un escalier peuvent se définir suivant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hauteur de marche : entre 180 et 200 mm ✓ Giron de marche : entre 230 et 250 mm ✓ Largeur de l'escalier : > 700 mm <p>Dans le cas des escaliers industriels, les normes NF E85-015 et NF EN ISO 14122-3 définissent les dimensionnements de ces escaliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des garde-corps normalisés fixes, continus autour de la mezzanine de stockage pour éviter les chutes de hauteur <p><i>Pour mémoire cf. code du travail :</i> <i>« La prévention des chutes de hauteur à partir d'un plan de travail est assurée :</i> <i>1° Soit par des garde-corps intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et d'une résistance appropriée, placés à une hauteur comprise entre un mètre et 1,10 m et comportant au moins :</i> <i>a) Une plinthe de butée de 10 à 15 cm, en fonction de la hauteur retenue pour les garde-corps ;</i> <i>b) Une main courante ;</i> <i>c) Une lisse intermédiaire à mi-hauteur ;</i> <i>2° Soit par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente »</i></p>	
2	<p>Protéger les salariés des Risques de chute de hauteur, notamment lors des opérations de chargement/déchargement depuis des mezzanines (ou sur plateformes)</p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p style="font-size: small;">Principe de fonctionnement d'une barrière-écluse.</p>  </div>	<ul style="list-style-type: none"> Supprimer le risque de chute de hauteur au niveau de la mezzanine de stockage. Mettre en place une barrière écluse au droit de toutes les zones de chargement-déchargement ou organiser le stockage exclusivement sur palette et limiter la profondeur de stockage à une rangée de palette par la pose d'un mur ou grille solidement fixée (derrière la rangée unique de palette) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> tout autre sécurité de niveau équivalent 	

SOCLE MINIMUM de PREVENTION dans le Commerce de Matériaux (CommerMat) (2/2) v1

	Risques concernés	Mesures de Prévention	Commentaires
3	<p>Protéger les salariés des Risques d'écrasement par la chute des portails coulissants</p> 	<p>Conception :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'un système antichute robuste et fixe, par exemple par au moins un portique présent sur toute la course du portail. Celui-ci sera solidement fixé et ancré au sol. Le ou les portiques sont destinés à empêcher le portail d'échapper au système de guidage et de tomber pendant toute sa course. S'assurer de butées suffisamment robustes à l'ouverture et à la fermeture, disposées de sorte à limiter la course du portail, de préférence fixées au sol. S'assurer de la présence d'une butée de retenue opérant en sécurité complémentaire fixée sur le bas du portail, elle vise à éviter au portail de s'échapper s'il sort de son rail ou vrille. S'assurer que les galets de guidage soient et restent correctement vissés S'assurer que le portail reste guidé sur le rail sur toute sa course <p>Nous vous conseillons de vous rapprocher d'entreprises extérieures compétentes pour réalisations</p> <p>Maintenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Procéder régulièrement au nettoyage du rail de roulement et à l'entretien des galets de guidage. Entretenir et contrôler régulièrement les portails aussi souvent que nécessaire, tous les six mois au moins et en cas d'incident (heurte d'un véhicule par exemple) Procéder à la maintenance ou au remplacement des éléments vétustes, rouillés, tordus, usés, démontables ... 	<p>Base EPICEA (CNAMTS 2015) : 29 accidents du travail mortels en France</p>
4	<p>Protéger les salariés des Risques d'écrasement par la chute palettes de rouleaux d'isolants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Proscrire le gerbage des palettes d'isolant en rouleaux, l'une sur l'autre. Le stockage d'isolant en rouleau sur une autre est instable dans le temps. <p><i>De façon générale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Proscrire le gerbage des palettes instables, l'une sur l'autre. Limiter la hauteur de stockage de telles palettes Rechercher des solutions pérennes en amont des livraisons (limitation des stocks, préparation du stockage ...) 	<p>1 accident du travail grave en LR en 2012</p>